**Contrat de congélation d’embryon**

Je soussigne,

Demande à la société : NORMAND’IN VITRO

De procéder à la congélation par vitrification et collapsing, si nécessaire, de l’embryon J7/J8 de :

* Jument N° SIRE

Par

* Etalon N° SIRE

Les formalités de réservation de saillie ont été effectuées auprès du gestionnaire de l’étalon et les frais réglés et une copie du contrat est fournie

La procédure mise en place pour la réalisation complète de cette méthode de préservation innovante, les avantages qu’apporte la méthode et les risques supplémentaires pour l’embryon m’ont été expliqués et je les accepte

Je souhaite, dans la mesure du possible que l’embryon soit sexé .et j’accepte le surcoût

L’embryon sera conservé et stocké dans l’azote liquide en conditionnement spécifique par la société et sera remis en place par les spécialistes agréés par notre société dans une porteuse sélectionnée et synchronisée et je reconnais avoir été informé des risques supérieurs de non tenue dus à la spécificité de la méthode

En cas de conservation longue durée, il sera décongelé et remis dans une porteuse synchronisée sur demande du seul propriétaire. Selon la disponibilité des receveuses, la pose sera effectuée dans les 60 J (tarification des coûts de conservation arrêté à la demande)

L’expédition pour décongélation et repose de l’embryon dans un centre non agrée est possible et sera facturée 300 € HT (avec fourniture des milieux de décongélation) + coût de transport. La société ne pourra être tenue responsable en cas d’échec après pose ou avortement

La société s’engage à tout mettre en œuvre pour assurer la traçabilité de l’embryon durant la procédure et la conservation et à effectuer les formalités administratives ainsi que la fourniture des certificats nécessaires lors du départ de l’embryon congelé

**Tarif des prestations** : un règlement préalable d’un montant de 750€ sera demandé

* Collapsing sous microscope et micromanipulateurs + vitrification : 450€ HT.

Sauf avis contraire, ne seront collapsés et congelés que les embryons de bonne qualité de grade I et II à l’arrivée au centre

* Décongélation :300€ HT dans nos centres
* Remise en place dans porteuse extérieure à la société :150 €HT (suivi gynécologique en sus)

La pose dans les receveuses de nos centres agréés est gratuite et comprise dans la location de la receveuse gestante à 45 J (contrat de location spécifique)

OPTIONS

* Conservation et stockage :8 € HT/mois (gratuit si remise en place dans l’année)
* Expédition sur centre non agréé : 400 € HT (gradation qualité de l’embryon pré vitrification, fourniture milieux décongélation, mode d’emploi et certificat sanitaire) + coût transport en sus. L’expédition sera effectuée après règlement complet de ces sommes. La société ne peut être tenue responsable en cas de manquement des sociétés de transport

En cas de non-règlement des factures dues et des prestations préalables à la vitrification si réalisées au centre dans un délai de 3 mois, la société pourra prétendre la propriété de l’embryon et le cas échéant procéder à la vente de celui-ci. La société ne pourra être tenue responsable en cas de perte de gestation, avortement ou tout événement pouvant survenir après pose de l’embryon

Seuls les tribunaux de la région d’immatriculation de la société auront la compétence pour le règlement des litiges

Fait en 2 exemplaires à Gaillon, le